

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 2/02/2016 - 1/3

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 2 février 2016

L'an deux mille seize, le mardi 2 février 2016 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Elodie PEYOIS, Maggy PEZZINI, Anne-Marie VIGNERON, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

Etait absente :

Mélanie MAGNIER (ANDRÉ) ayant donné pouvoir à Jean-Jacques REMY ;

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

ORDRE DU JOUR :

Compte administratif :

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le conseil puisse débattre et commenter le compte administratif 2015 présenté par M. Jean-Jacques REMY, 1^{er} adjoint. Le budget communal est clôturé sur la somme de + 184 584,14 euros. De cette somme sont provisionnés 53 000 €uros d'investissement pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la croix blanche et 45 000 euros affectés au remboursement des emprunts.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats :

De retour dans la salle après le vote, M. le Maire propose l'affectation des résultats de l'exercice 2015 à la ligne 002 du budget prévisionnel 2016, section de fonctionnement.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Concernant le budget prévisionnel 2016, Francis KOCK annonce que les demandes de subventions DETR (dotation des équipements des territoires ruraux) doivent être déposées avant le 29 février. Il rappelle que l'année dernière notre demande de subvention portant sur l'allée principale du cimetière n'a pas été retenue. Pour 2016, vu la baisse des subventions, il propose d'inscrire en demande de subvention les reprises de concessions du cimetière.

Mr Jean-Paul LEQUEUX est chargé d'instruire le dossier de réalisation d'un quai pompier à l'étang communal. Il prendra contact avec la Sté KATEC pour un devis. Un rendez-vous sera pris avec le SDIS pour des conseils techniques de réalisation et la construction d'un dossier de subvention.

Une demande de subventions de type Amende de police sera faite afin de réaliser la pose de ralentisseurs de type coussin Berlinoise aux abords de l'école. Concernant la vitesse de circulation dans la traversée de Brancourt, Monsieur le Maire évoque la nécessité de mener une étude en partenariat avec la voirie départementale pour mettre en place un système de ralentisseurs aux sorties du village.

Modification d'une prescription du lotissement rue Bellevue :

Mme Mélanie MAGNIER voudrait faire des travaux d'agrandissement de sa maison, mais le permis de construire lui a été refusé car le règlement du lotissement de la rue d'Anizy (Rue Bellevue) interdisait la construction à moins de 3 mètres de sa limite de propriété. Pour changer ce règlement et autoriser l'agrandissement, Mr le Maire se rendra chez les différents propriétaires de ce lotissement afin de recueillir leur agrément sur ce dossier.

Plan de prévention des risques naturels :

Depuis 2007 et les inondations qui avaient frappé Brancourt et les communes du canton d'Anizy, notre commune était inscrite au plan de prévention des risques naturels. Il est demandé au conseil de se prononcer pour le retrait du village de cette liste.

Le vote ne départage pas le conseil municipal. 6 voix pour la déclassification (F. KOCK, JJ REMY, JP LEQUEUX, M MAGNIER, B CARON), 6 voix contre (JP DURET, E PEYOIS, M PEZZINI, F NAVARRE, AM VIGNERON, F DEMARQUE) et 2 abstentions (JL DUROS, N DELPECH). De ce fait, le plan de prévention des risques naturels concernant Brancourt en Laonnois sera abrogé par décision administrative au 15 Février 2016.

QUESTIONS DIVERSES :**Enfouissement des réseaux :**

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la croix blanche pourraient débuter d'ici une quinzaine de jours.

Délibération SIDEM SIAN :

La CCVA, pour son assainissement est passé sous la responsabilité du syndicat mixte SIDEN SIAN. La commune de Brancourt est automatiquement affiliée et doit se prononcer pour l'accord ou le refus de trois nouvelles adhésions. Le conseil accepte à l'unanimité.

Demande d'achat d'une parcelle :

Monsieur POUPELLE demande l'achat d'une parcelle de 24 ares appartenant à la commune et enclavée le long du ru de Prémontré. Cette parcelle est inaccessible et inutilisable pour la commune. Elle est située au lieu-dit *la grande fontaine*. Le prix minimum sera fixé par les domaines et les frais seront à la charge de l'acheteur.

Le conseil, par 9 voix pour, 3 contre et 2 abstentions accepte le principe de la transaction mais demande à M. le maire d'étudier la possibilité d'un échange de parcelles.

Brocante ASBL :

Marie-Laure ROUYER, présidente de l'ASBL demande la possibilité d'établir la brocante du 18 septembre sur le stade et la possibilité d'utiliser gratuitement la salle polyvalente ce jour-là. (Pour une exposition artisanale et pour les toilettes). Le conseil accepte à l'unanimité.

Réunion concernant la possibilité de Fusion des écoles Brancourt- Prémontré :

Suite à la proposition de l'inspecteur d'académie, une réunion a rassemblé le 28 janvier, les maires, des élus et les enseignants des deux communes afin d'envisager la fusion des deux écoles.

Jean-Louis DUROS résume au conseil le déroulement de cette réunion. Francis KOCK avait développé la proposition de l'inspecteur d'académie, annonçant les avantages d'une telle fusion notamment en terme de qualité de l'enseignement avec une moyenne de 5 classes à 2 niveaux seulement. Il avait ensuite listé les difficultés d'un tel regroupement, l'inspecteur ne s'engageant que pour un an, une baisse des effectifs serait susceptible de faire fermer une classe à Brancourt plutôt qu'à Prémontré. A cela s'ajoute l'incertitude sur la gratuité des transports au-delà de la rentrée de 2016 ainsi que celle du financement des transports le midi. M. VENANT, maire de Prémontré s'est montré plus préoccupé par l'avenir de la communauté de commune et du changement probable des compétences scolaires des communes. D'un commun accord avec les enseignants, tous ont préféré reporter cette idée de fusion d'un an, soit au plus tôt à la rentrée 2017.

Sèche-linge :

la commune décide l'achat d'un sèche-linge.

Syndicat des eaux :

De nombreuses casses sur le réseau ont entraîné de nombreuses coupures d'eau. Une cave a été inondée par la rupture d'une canalisation et les dégâts pris en compte par l'assurance du syndicat des eaux.

Repas des aînés :

Francis DEMARQUE annonce qu'il exposera le bilan financier au conseil du mois prochain. Il évoque la participation (78 convives en tout), la bonne ambiance, les bonnes appréciations des participants. Ceux-ci sont unanimes pour féliciter le traiteur et de le reconduire l'année prochaine si le repas est maintenu. L'animation en revanche pourra être revue, d'autant plus que M. DEMARQUE souhaite pouvoir attirer l'année prochaine davantage de "jeunes" retraités.

Trous à reboucher :

Elodie PEYOIS souhaite que les trous situés à l'entrée du grand parking de la salle polyvalente et de l'école primaire puissent être rebouchés.

Fête communale :

Lors du précédent conseil, il avait été demandé à chacun de réfléchir et de proposer une idée pour renouveler ou maintenir les activités de la fête communale. Mr Jean-Jacques REMY propose le spectacle de Mme JEANSEN l'une DES VAMPS qui continue les tournées après la séparation des deux célèbres comiques. Le conseil approuve cette proposition et demande au 1^{er} adjoint de réserver le spectacle pour le dimanche 28 août à 16h00.

Conférence :

Jean-Louis DUROS annonce qu'une conférence sur la méthanisation (transformation des déchets en énergie, alternative à l'enfouissement de certains déchets) aura lieu à Pinon le 10 février et qu'il y représentera la commune.

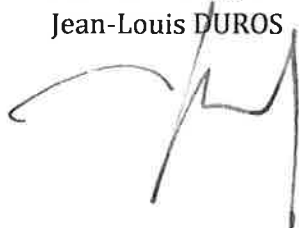
Prochain conseil :

La date du prochain conseil reste fixée au mardi 1^{er} mars 2016 à 19h30.

La séance est levée à 21h35.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK



